

Règlement du concours - appel à projet "Après-Demain".

1. L'Association des parents du Collège du Christ- Roi organise un concours-appel à projet "Après-Demain". Ce concours fait suite à la projection du film Demain et s'adresse aux élèves des classes de 2ème, 3ème, 4ème et 5ème année. Proposé aux classes cette année scolaire 2015-2016, il verra sa réalisation au cours de l'année scolaire 2016-2017. Même si la constitution des classes se modifie, le groupe concerné poursuivra son action.

2. Les projets présentés viseront une amélioration de la vie quotidienne au Collège sur les plans relationnel, spirituel, culturel et /ou écologique.

3. La participation au concours est gratuite.

4. Chaque classe ne peut soumettre qu'un seul projet. Le projet soumis devra:

- être original, réaliste et réalisable au sein du Collège;
- respecter le règlement d'ordre intérieur;
- être explicité dans ses objectifs
- être présenté avec une estimation claire de ses modalités de réalisation (durée, lieu, matériel nécessaire, soutien financier souhaité, accompagnement éventuel d'un membre de l'équipe pédagogique ou d'un intervenant extérieur, mode de diffusion,...)

Les initiateurs du projet seront partie prenante dans sa promotion et sa réalisation.

5. La présentation, claire et concise, tiendra sur maximum 3 pages A4, au départ du document-type disponible sur le site du collège à cet effet.

6. La date limite d'envoi des projets est le **20 mai 2016 à minuit**. Les projets devront obligatoirement être envoyés sous forme électronique à l'adresse **apresdemain@ccro.be**. Tout projet envoyé sous une autre forme ou ne respectant pas les conditions du règlement sera rejeté sans être évalué.

7. Les projets soumis au concours seront évalués par un jury composé de professionnels de l'écologie, de la communication et de la culture. Les noms des membres du jury seront divulgués ultérieurement. Les critères d'appréciation des projets seront la simplicité, le réalisme, l'amélioration de la qualité de vie au Collège. Une attention particulière sera portée:

- à tout projet qui, émanant d'une classe, serait susceptible de devenir un projet plus général;
- aux projets qui donnent sens à la vie du Collège.

8. La meilleure conception sera récompensée par:

- **un soutien financier à la réalisation du projet**

- **une activité de groupe**: voyage de classe en Normandie, dans le village de Bec Helloin.

Les résultats du concours seront dévoilés le vendredi 3 juin 2016. Ils seront affichés dès le lendemain sur le site du Collège. La classe gagnante sera invitée à présenter son projet. Cette présentation sera diffusée sur le site du Collège.

9. Tout projet qui n'aurait pas été lauréat malgré sa pertinence et sa conformité aux critères de choix pourra néanmoins être développé. La propriété intellectuelle des auteurs sera respectée.

10. La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury, qui sont sans appel.